



INTERPELLATION

Auteur Laetitia Heinzmann-Bellwald, Marc Kalbermatter, Christine Seipelt-Weber et Doris Schmidhalter-Näfen, PS/GC

Objet Enfouir la ligne à 380 kV entre Chippis et Mörel!

Date 08/06/2022

Numéro 2022.06.265

La ligne à 380 kV entre Chippis et Mörel a été mise à l'enquête publique en mai 2019. Le SP Oberwallis comme le SP Visp ont tous deux fait opposition. Ils ont exigé un câblage souterrain de la ligne pour l'ensemble du tronçon.

Après intervention de l'Office fédéral de l'environnement, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN, autorité menant la procédure) a ordonné à Swissgrid AG d'examiner un câblage souterrain de la ligne pour le tronçon Chippis-Agarn. Cela concerne en particulier le bois de Finges, une zone protégée. Nous n'avons rien à objecter à cela, au contraire.

Toutefois, il est déconcertant qu'un câblage souterrain ne soit envisagé que sur le tronçon qui traverse le bois de Finges. Selon l'Office fédéral de l'énergie, dans les régions habitées, la ligne doit être aérienne.

La région de Viège en particulier est concernée. Selon les plans de la Confédération, une ligne aérienne doit être réalisée à l'ouest, au sud et à l'est de cette zone. La commune de Viège est aussi pleine à craquer à cause de l'essor de la Lonza. Le nombre et la qualité des surfaces libres diminuent. Cet encerclement presque total de l'agglomération avec des pylônes d'une centaine de mètres de haut et une douzaine de lignes accrochées défigure complètement le paysage et le site. Cela réduit la qualité de vie de la population. S'il est judicieux de protéger la faune et la flore dans le bois de Finges, il est au moins aussi important de protéger les gens des impacts de la ligne électrique.

Un recours contre la décision préparatoire de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) du 23 mai 2022 a été déposé de notre part auprès du Tribunal administratif fédéral. Nous demandons un examen approfondi d'un enfouissement de ligne pour l'ensemble du tronçon Chippis-Mörel.

Conclusion

Nous adressons au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Qu'est-ce que le Conseil d'Etat a entrepris concrètement jusqu'à présent?
2. A-t-il aussi contesté la décision intermédiaire?
3. Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons? Le gouvernement valaisan n'est-il pas (plus) favorable à un

enfouissement de la ligne à très haute tension?

4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à combattre à tous les niveaux la ligne à ciel ouvert?